

# Adhaerere ou haerere ?

## A propos des Confessions, XIII, (2) 3

Si, dans les éditions successives des Confessions de saint Augustin de ces derniers temps, un certain progrès a été fait, c'est que les éditeurs ont su prendre une attitude critique par rapport au fameux *Sessorianus*. Pius Knöll, l'éditeur des Confessions dans le CSEL <sup>1)</sup>, avait adopté avec vénération de nombreuses leçons isolées de ce vieux manuscrit du VII<sup>e</sup> siècle, mais très bientôt des doutes se sont fait jour <sup>2)</sup>. Comparant les variantes des Confessions avec les passages de cette œuvre qui se trouvent dans le Recueil composé par Eugippius (début du VI<sup>e</sup> siècle), Dom B. Capelle a formulé, enfin, quelques principes pour établir ce qui, dans le *Sessorianus*, mérite crédit et ce qui est à rejeter <sup>3)</sup>. D'après l'une de ces règles, les leçons isolées du *Sessorianus* ne sauraient pas être authentiques.

Mais dernièrement, M. G. N. Knauer, auteur d'une étude remarquable sur les citations des Psaumes dans les Confessions de saint Augustin, a signalé un cas qui ferait exception à la règle établie par Dom Capelle.

Dans XIII, (2) 3, le *Sessorianus* donne : *bonum autem illi est adhaerere tibi semper*. Tous les autres manuscrits ont *haerere*, au lieu de *adhaerere*. Or, nous dit M. Knauer, il faut suivre ici le *Sessorianus*. D'abord, *haerere* ne se rencontrerait pas dans les Confessions ; ensuite, *haerere* ne serait attesté dans aucune citation augustinienne du Ps. 72, 28, tandis que *in-*, *ad-* et *cohaerere* s'y trouvent alternativement <sup>4)</sup>.

<sup>1)</sup> Vienne, 1896.

<sup>2)</sup> V. la Préface à l'édition des Confessions par M. Skutella, Leipzig, 1934, pp. VII-VIII.

<sup>3)</sup> Compte-rendu des éditions de Gibb-Montgomery et de Labriolle, dans *Bulletin d'Ancienne Litt. Chrét. Latine*, I, Maredsous, 1929, pp. 248-251.

<sup>4)</sup> G. N. KNAUER, *Psalmenzitate in Augustins Konfessionen*, Göttingen, 1955, p. 104, n. 2.



Une première remarque s'impose. Les anciens Psautiers donnent toujours *adhaerere*, à l'exception de  $\alpha$ , le *Veronensis*, qui a *adiungi* <sup>5)</sup>. Si les citations augustinienne avaient la rigueur que suppose M. Knauer, comment expliquer que l'on y trouve *inhaerere* et *cohaerere* ?

Ensuite, il n'est pas exact que *haerere* ne se rencontre pas dans les Confessions. Relisant les livres I, VIII et X, nous avons trouvé *haerere* dans X, (6) 8 ; X, (7) 11 ; X, (33) 49 et X, (34) 52.

Et est-il vrai qu'aucune citation augustinienne du Ps. 72, 28 ne donne *haerere* ? Actuellement, nous disposons, pour répondre à une question de ce genre, d'un nouvel instrument de travail, incomplet, il est vrai, mais d'une efficacité déjà appréciable. Nous pensons au fichier du *Thesaurus Augustinianus* qui est en cours de constitution à Eindhoven aux Pays-Bas. Ce fichier, au moment où nous écrivons, couvre les *Tractatus in Joh. Evang.*, les *Enarrationes in Psalmos* et le premier volume des *Sermones* (éd. de Dom C. Lambert) <sup>6)</sup>. Dans les œuvres citées de saint Augustin, il signale 128 emplois de *haerere*.

Parcourant la liste des références, nous avons pu constater la fréquence, chez saint Augustin, d'un *haerere* avec le même sens religieux qui nous frappe dans Conf. XIII, (2) 3 d'après la quasi-unanimité des manuscrits. Ainsi, dans l'*En. in Ps. 74*, 8 :

Tamdiu est aliquid homo, quamdiu illi *haeret* a quo factus est homo.

Plus important, pour la solution du présent problème, est l'*En. in Ps. 31*, 25. Ce texte nous montre qu'un *adhaerere* biblique peut être annoncé par *haerere* dans le commentaire personnel de saint Augustin :

Quomodo distortum lignum, etsi ponas in pauimento aequali, non collocatur, non compaginatur nec adiungitur, semper agitur et nutat, non quia inaequale est ubi posuisti, sed quia distortum est quod posuisti, ita et cor tuum, quamdiu prauum est et distortum, non potest collinari rectitudini Dei et non potest in illo collocari ut *haereat* illi, et fiat : qui *adhaeret* Domino, unus spiritus est.

<sup>5)</sup> R. WEBER, *Le Psautier Romain et les autres anciens Psautiers latins*, Rome, 1953, p. 172.

<sup>6)</sup> *Corpus Christianorum*, Turnhout, vol. 36 et 38-41.



Dans l'*En. in Ps.* 70, 6, saint Augustin cite le Ps. 72, 28 en employant *adhaerere*. Mais, dans le contexte, la même idée se trouve exprimée à l'aide de *cohaerere* et de... *haerere*. Saint Augustin parle de l'enfant prodigue :

...profectus est in regionem longinquam, *haesit* principi malo, porcos paut ; fame correctus est qui saturitate superbus abscesserat. Ergo quisquis uult esse similis Deo... non ab illo recedat, ei *cohaerendo* signetur tamquam ex anulo cera, illi affixus habeat imaginem eius, faciens quod dictum est : Mihi *adhaerere* Deo bonum est...

Parlant du Ps. 72, 28, il est naturel de consulter le commentaire que saint Augustin a fait de ce passage. Or dans l'*En. in Ps.* 72, 24 nous rencontrons, a propos du verset 28, aussi bien *haerere* que *inhaerere* et *adhaerere* :

Mihi autem *adhaerere* Deo bonum est. Hoc est totum bonum... Deo *adhaerere* nihil est melius, quando eum uidebimus facie ad faciem. Modo ergo quid ?... Ponere in Deo spem meam... Quamdiu ergo nondum *adhaesisti*, ibi pone spem. Fluctuas : praemitte ad terram ancoram. Nondum *haeres* per praesentiam ; *inhaere* per spem.

*Haerere* semble être employé ici à cause de l'idée de stabilité qu'il évoque <sup>7)</sup>.

Jusqu'ici, nous avons pu constater que saint Augustin, dans le même contexte, fait alterner *adhaerere*, non pas seulement avec *inhaerere* et *cohaerere*, mais également avec le simple *haerere*. Mais nous n'avons encore rencontré aucune citation du Ps. 72, 28 avec *haerere*. Il s'en trouve une dans l'*En. in Ps.* 123, 2 :

Gaudium ergo nostrum, fratres, nondum est in re, sed iam in spe. Spes autem nostra tam certa est, quasi iam res perfecta sit : neque enim timemus promittente Veritate. Veritas enim nec falli potest nec fallere ; *bonum est ut haereamus illi* ; illa nos liberat, sed si manserimus in uerbo eius. Modo enim credimus, tunc uidebimus.

Il n'y a donc aucune raison, dans Conf. XIII, (2) 3, pour adopter *adhaerere* contre la quasi-totalité des manuscrits. Nous sup-

<sup>7)</sup> C'est pourtant en parlant du ciel que saint Augustin emploie *adhaerere* au début du même texte.



posons que le scribe du *Sessorianus*, en écrivant *adhaerere*, a adapté le texte au Psautier qu'il avait l'habitude de réciter.

Le *Sessorianus* manque d'autorité, quand il est isolé. Cet aspect du « canon » de Dom Capelle reste solide, semble-t-il.

Dom Capelle nous dit également : « Eugippius ne soutient jamais la leçon opposée à S, lorsque celle-ci n'est attestée que par une partie des autres manuscrits ». Or c'est que nous voudrions constater dans un deuxième article.

LUC VERHEIJEN, O. S. A.,

Professeur à la Faculté Libre des Lettres  
Paris